

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU SMED**

**Séance du 25 juillet 2020
Présidence : Christophe AMALRIC**

N°2020-11

OBJET : Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2019 –

L'an deux mil vingt et le 25 juillet à 9h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par le Président Christophe AMALRIC, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SMED13, à Miramas.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Le rapporteur du Budget expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-5 et R2311-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2019,
Vu le Compte Administratif de l'Exercice 2019,

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, de la manière suivante :

Investissement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : Déficit	Report du 001 : Déficit	Résultat cumulé du 001 : Déficit	R.A.R. dépenses	R.A.R. recettes	Résultat des R.A.R : Excédent	Résultat de clôture : excédent
8 778 418.27	8 325 830.22	452 588.05	816 737.80	1 269 325.85	1 677 595.53	3 094 963.07	1 417 367.54	148 041.69

Fonctionnement

Dépenses réalisées	Recettes réalisées	Résultat de l'exercice : excédent	Report du 002 : excédent	Résultat de clôture excédent
9 827 831.04	11 032 229.18	1 204 398.14	1 162 618.12	2 367 016.26

Le Comité Syndical, après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré l'unanimité :

- DECIDE l'affectation comme suit :

Section de Fonctionnement RECETTE compte 002 : 2 367 016.26
Section d'Investissement DEPENSE compte 001 : - 1 269 325.85

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,

Christophe AMALRIC

